

**RÈGLEMENT DE L'ACTION COLLECTIVE INTENTÉE CONTRE**  
**NISSAN CANADA POUR INTRUSION INFORMATIQUE :**  
**FORMULAIRE DE RÉCLAMATION**

**Privé et confidentiel**

**Veillez lire le présent Formulaire de réclamation attentivement et en remplir tous les champs. Si vous ne remplissez pas tous les champs du présent Formulaire de réclamation ou ne le signez pas, votre Réclamation sera rejetée. Une fois que vous aurez rempli et signé le présent Formulaire de réclamation, envoyez-le à l'Administrateur des réclamations par la poste le ou avant 21 octobre 2024, le cachet de la poste en faisant foi. Veuillez poster votre formulaire de réclamation dûment rempli à l'adresse ci-dessous:**

**Action collective de Nissan relative à l'intrusion informatique  
a/s RicePoint Administration inc.  
Boîte postale 3355  
London, ON N6A 4K3**

**Vous pouvez soumettre votre réclamation en ligne en remplissant le formulaire que vous pouvez trouver à l'adresse [www.reglementdonneesnissan.com](http://www.reglementdonneesnissan.com).**

Le présent Formulaire de réclamation doit être rempli par les Membres du Groupe visé par le règlement qui souhaitent se prévaloir de l'indemnisation prévue dans l'Entente de règlement datée du 4 janvier 2024 qui a été conclue dans le cadre de l'action collective intentée contre Nissan pour intrusion informatique.

« **Intrusion informatique** » désigne l'incident qui s'est produit le 11 décembre 2017, ou vers cette date, lorsque Nissan a reçu un courriel anonyme d'un particulier inconnu qui prétendait qu'il avait compromis les systèmes de technologies de l'information de Nissan et volé des données et demandait une rançon de 250 000 \$ US en bitcoins pour rendre les données.

« **Membres du Groupe visé par le règlement** » désigne toutes les personnes comprises dans le Groupe dans l'Action de l'Ontario et dans l'Action du Québec, tels qu'ils sont décrits ci-après.

<b>Procédure</b>	<b>Demandeur(s)</b>	<b>Défenderesse(s)</b>	<b>Groupe visé par le règlement</b>
Cour supérieure de justice de l'Ontario Dossier n° CV-18-00590402 -00CP (l'« <b>Action de l'Ontario</b> »)	Grossman, Arntfield	Nissan Canada Inc., Nissan North America, Inc.	Toutes les personnes qui résident au Canada, y compris leur succession, leurs exécuteurs testamentaires ou leurs représentants personnels, mais excluant les personnes qui résident au Québec, qui, pendant la période allant du 22 décembre 2016 au 12 janvier 2017, étaient parties à un bail en cours qu'elles avaient conclu avec Nissan Canada Inc. ou Services Financiers Nissan Canada Inc. ou bénéficiaient d'un prêt en cours qu'elles avaient contracté auprès de l'une ou l'autre de ces entités.

Procédure	Demandeur(s)	Défenderesse(s)	Groupe visé par le règlement
Cour supérieure du Québec (District de Montréal) Dossier n° 500-06-000907-1 84 (l'« <b>Action du Québec</b> »)	Levy	Nissan Canada Inc.	Toutes les personnes au Québec : (i) dont les renseignements personnels ou financiers détenus par Nissan ont été compromis dans une intrusion informatique dont l'intimée a été informée par les auteurs par courriel le 11 décembre 2017, ou (ii) qui ont reçu une lettre de Nissan Canada le ou vers le mois de janvier 2018 les informant de cette intrusion informatique.

## CATÉGORIES DE RÉCLAMATIONS

Une **Réclamation documentée** est une réclamation présentée par un Membre du Groupe visé par le règlement qui a subi ou engagé des dommages, des pertes, des frais ou des coûts non remboursés en raison de l'Intrusion informatique (y compris après avoir été informé de l'Intrusion informatique dans le cadre de l'Action du Québec), cette réclamation étant étayée par des preuves documentaires que l'Administrateur des réclamations juge raisonnables, à sa discrétion. Ces preuves documentaires peuvent comprendre des factures, des reçus, des registres financiers ou des photos. Une Réclamation documentée peut, sans que cela soit nécessairement le cas, se rapporter à une fraude ou à un vol d'identité effectivement subi.

Une **Réclamation non documentée** est une réclamation qu'un Membre du Groupe visé par le règlement a pu présenter sans fournir quelque document ou preuve de préjudice que ce soit, hormis qu'il est un Membre du Groupe visé par le règlement.

**Les Membres de Groupe visé par le règlement ne pourront pas être indemnisés à la fois pour une Réclamation documentée et une Réclamation non documentée** (c'est-à-dire que les Membres du Groupe visé par le règlement ont uniquement le droit de soumettre soit une Réclamation documentée, soit une Réclamation non documentée).

Cochez **une seule** des cases suivantes pour indiquer si vous soumettez une Réclamation documentée ou une Réclamation non documentée.

- Réclamation documentée
- Réclamation non documentée

**Si vous soumettez une Réclamation non documentée :**  
**vous devez compléter les sections 1, 3, 4 et 5 ci-après et signer le Formulaire de réclamation à la section 8**

ou

**Si vous soumettez une Réclamation non documentée :**  
**vous devez compléter les sections 1 et 3 ci-après et signer le Formulaire de réclamation à la section 8**

## 1. Coordonnées de l'auteur de la Réclamation

Complétez les renseignements suivants sur la personne qui soumet la présente Réclamation pour fins d'indemnisation ou, s'il y a lieu, pour le compte de laquelle vous soumettez la présente Réclamation :

Prénom :		Initiale du deuxième prénom :	
Nom de famille :			
Nom(s) de famille antérieur(s) (s'il y a lieu) :			
Adresse postale :		Numéro d'appartement, de bureau ou de local :	
Ville :	Province/Territoire :	Code postal :	
Numéro de téléphone :		Adresse électronique :	

Votre admissibilité à participer au règlement sera confirmée en fonction des renseignements contemporains à l'Intrusion informatique. Si vous avez eu une adresse postale ou une adresse électronique différente à quelque moment que ce soit pendant la période allant de décembre 2016 à décembre 2017, veuillez les indiquer ci-après :

	<b>1 – Coordonnées différentes en 2016 et en 2017</b>	<b>2 – Coordonnées différentes en 2016 et en 2017</b>	<b>3 – Coordonnées différentes en 2016 et en 2017</b>
Adresse postale			
Ville, Province			
Code postal			
Adresse électronique			

## 2. Coordonnées du représentant (si vous soumettez la présente Réclamation pour le compte d'un Membre du Groupe visé par le règlement qui est décédé ou pour un autre motif)

Si vous soumettez la présente Réclamation à titre de représentant d'un Membre du Groupe visé par le règlement, donnez les renseignements personnels suivants **et joignez une copie du certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession, de la procuration ou d'un autre document établissant que vous avez le pouvoir d'agir pour le compte de cette personne** :

VOUS SOUMETTEZ LA PRÉSENTE RÉCLAMATION POUR LE COMPTE D'UNE PERSONNE :		
<input type="checkbox"/> QUI EST DÉCÉDÉE <input type="checkbox"/> POUR UN AUTRE MOTIF (précisez) :		
Nom complet du représentant :		
Lien du représentant avec l'auteur de la Réclamation :		
Adresse postale du représentant :		Numéro d'appartement, de bureau ou de local :
Ville :	Province/Territoire :	Code postal :
Numéro de téléphone du représentant :		Adresse électronique du représentant :
Nom du cabinet d'avocats du représentant (s'il y a lieu) :		

## 3. Appartenance au Groupe visé par le règlement

Cochez la ou les cases suivantes qui s'appliquent à vous afin de confirmer que vous êtes un Membre du Groupe visé par le règlement dans le cadre de l'Action de l'Ontario ou de l'Action du Québec.

- Je réside au Québec et, entre le 22 décembre 2016 et le 12 janvier 2017, j'étais partie à un contrat de location ou d'achat financé conclu avec Nissan Canada Inc. ou Services Financiers Nissan Canada Inc./Nissan Canada Financial Services Inc.
- Je réside au Québec et, en janvier 2018 ou vers janvier 2018, j'ai reçu une lettre de Nissan Canada Inc. m'informant de l'Intrusion informatique.
- Je réside au Canada dans une province ou un territoire autre que le Québec et, entre le 22 décembre 2016 et le 12 janvier 2017, j'étais partie à un bail en cours que j'avais conclu avec Nissan Canada Inc. ou Services Financiers Nissan Canada Inc./Nissan Canada Financial Services Inc. ou je bénéficiais d'un prêt en cours que j'avais contracté auprès de l'une ou l'autre de ces entités.

#### 4. Renseignements sur les dommages subis en raison de l’Intrusion informatique

##### **Remplissez cette section uniquement si vous soumettez une Réclamation documentée**

Dans la liste présentée ci-après, cochez au moins une des catégories de coûts ou de frais qui, selon ce que vous avez gardé en mémoire, décrivent les dommages, les pertes, les frais ou les frais non remboursés que vous avez subis ou engagés **en raison de l’Intrusion informatique**.

- Ouverture non autorisée d’un compte, qu’il s’agisse d’un compte-chèques, d’un compte d’épargne, d’un abonnement à un service de téléphonie mobile ou d’un autre type de compte.
- Prise de contrôle d’un compte existant.
- Demande non autorisée en vue d’obtenir une carte de crédit, une carte prépayée ou un financement, comme un prêt ou une marge.
- Souscription d’une police d’assurance.
- Octroi d’une garantie ou d’un endossement à titre de gage dans le cadre d’une opération.
- Frais relatifs au crédit (p. ex., frais engagés afin de s’abonner à un service de surveillance du crédit ou de protection contre le vol d’identité, d’obtenir des rapports de crédit, de geler un crédit ou d’activer une alerte de crédit, de corriger une erreur dans un rapport de solvabilité ou une note de crédit, etc.).
- Frais non autorisés et non remboursés imputés à une carte ou à un compte de crédit ou de débit.
- Frais engagés pour retenir les services d’une personne chargée de vous aider à corriger votre crédit.
- Frais payés sur votre compte (p. ex., frais de retard, de refus de paiement, de découvert, pour chèque retourné, de service à la clientèle ou d’annulation ou de remplacement de carte).
- Autres coûts ou frais non remboursés, y compris en ce qui a trait à un vol d’identité ou à une fraude, en raison de l’Intrusion informatique (précisez ci-après).

Quel est le montant total des dommages réclamés (en dollars canadiens)? \_\_\_\_\_ \$

## **5. Pièces justificatives**

**Note : Si vous ne fournissez pas les pièces justificatives requises, votre Réclamation documentée sera rejetée.**

Joignez au présent Formulaire de réclamation les documents attestant les dommages, les pertes, les coûts ou les frais non remboursés que vous avez subis ou engagés en conséquence de l’Intrusion informatique ou de la réception d’une lettre vous informant de l’Intrusion informatique (dans le cas de l’Action du Québec uniquement), y compris ceux qui se rapportent à une fraude ou à un vol d’identité.

Les preuves à l’appui d’une Réclamation documentée doivent être objectives, fiables et crédibles. Il peut s’agir, par exemple, de relevés de cartes de crédit, de factures, de reçus, de registres financiers ou de photos faisant état des frais que vous avez engagés.

Seuls les dommages, les pertes, les coûts et les frais effectivement engagés qui se rapportent aux services décrits dans les catégories indiquées à la section 4 ci-dessus peuvent être réclamés, à la condition qu’il soit possible d’établir qu’ils résultent directement de l’Intrusion informatique ou de la réception de la lettre vous informant de l’Intrusion informatique (dans le cas de l’Action du Québec uniquement), selon ce que l’Administrateur des réclamations pourrait décider, à son entière discrétion.

## **6. Protection des renseignements personnels**

Tous les renseignements personnels qui sont fournis à l’Administrateur des réclamations par l’auteur de la Réclamation ou pour son compte seront traités conformément aux lois régissant la protection des renseignements personnels applicables. Ces renseignements serviront uniquement à administrer l’Entente de règlement. L’Administrateur de réclamations traitera les renseignements comme des renseignements de nature privée et confidentielle et s’abstiendra de les divulguer sans le consentement écrit exprès de l’auteur de la Réclamation, sauf s’il est tenu de les divulguer pour se conformer à l’Entente de règlement, à une Ordonnance d’approbation ou à toute autre ordonnance rendue par la Cour supérieure de justice de l’Ontario et la Cour supérieure du Québec.

## 7. Signature et date

En apposant ma signature ci-après, je déclare, sous peine de parjure, que je suis un Membre du Groupe visé par le règlement ou un représentant d'un tel membre, comme il est indiqué à la section 2 ci-dessus, et que, à ma connaissance, les renseignements que j'ai donnés dans le présent Formulaire de réclamation sont véridiques et exacts. Je comprends que le présent Formulaire de réclamation et les pièces justificatives qui y sont jointes pourraient faire l'objet d'un audit, d'une vérification et d'un examen par l'Administrateur des réclamations ou les Tribunaux. Je comprends également que, si les renseignements donnés dans le présent Formulaire de réclamation ou les pièces justificatives qui y sont jointes sont jugés ou se révèlent frauduleux, je ne recevrai aucun paiement. J'accepte de participer au règlement.

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

Signature de l'auteur de la Réclamation  
(ou de son représentant)

\_\_\_\_\_

Nom de l'auteur de la Réclamation (ou de son  
représentant) en caractères d'imprimerie

## 8. Liste de vérification

- J'ai passé le présent Formulaire de réclamation en revue pour m'assurer que tous ses champs avaient été remplis et que les renseignements que j'y ai donnés étaient exacts.
- J'ai signé et daté le présent Formulaire de réclamation.
- J'ai joint les pièces justificatives requises.
- J'ai fait une copie du présent Formulaire de réclamation et des pièces justificatives, que je conserve pour mes dossiers.

## 9. Soumission du présent Formulaire de réclamation (et des pièces justificatives requises)

Une fois que vous aurez rempli tous les champs du présent Formulaire de réclamation et que vous l'aurez signé, soumettez-le, ainsi que les pièces justificatives requises, à l'Administrateur des réclamations en ligne ou par la poste à l'adresse indiquée ci-après avant la date limite de présentation d'un Formulaire de réclamation (**21 octobre 2024**), le cachet de la poste en faisant foi dans le cas de la mise à la poste. Pour soumettre un Formulaire de réclamation en ligne, veuillez vous rendre à l'adresse **[www.reglementdonneesnissan.com](http://www.reglementdonneesnissan.com)**.

**Action collective de Nissan relative à l'intrusion informatique  
a/s RicePoint Administration inc.  
Boîte postale 3355  
London, ON N6A 4K3**

Si vous ne soumettez pas le présent Formulaire de réclamation ou les pièces justificatives requises au plus tard à la date limite de présentation d'un Formulaire de réclamation (**21 octobre 2024**), vous n'aurez droit à aucune indemnité. Envoyer votre Formulaire de réclamation en retard aura le même effet que si vous n'envoyez rien du tout.

Veillez noter que, si votre Réclamation est acceptée, les paiements seront distribués après la fin de la Période de présentation des Réclamations (**21 octobre 2024**). Ce processus prendra un peu de temps. Merci de votre patience.

Si vous avez des questions au sujet du présent Formulaire de réclamation ou du règlement en général, veuillez vous rendre à l'adresse **www.reglementdonneesnissan.com** ou composer le 1-877-206-7028. Vous pouvez également communiquer directement avec les Avocats des Groupes, comme suit :

**Pour l'Action de l'Ontario :**

<p><b>McKenzie Lake Lawyers LLP</b> 140, rue Fullarton, bureau 1800 London (Ontario) N6A 5P2 Téléphone sans frais: 1-844-672-5666 Adresse électronique : nissandatabreachclassaction@mckenzielake.com</p>	<p><b>Landy Marr Kats LLP</b> 2, avenue Sheppard Est, bureau 900 Toronto (Ontario) M2N 5Y7 Téléphone : 416-221-9343 Adresse électronique : nissandatabreachclassaction@lmklawyers.com</p>
<p><b>Du Vernet, Stewart</b> 1392, rue Hurontario Mississauga (Ontario) L5G 3H4 Téléphone : 416-231-1668 Adresse électronique : nissandatabreachclassaction@duvernet.ca</p>	

**Pour l'Action du Québec :**

<p><b>Lex Group Inc.</b> 4101, rue Sherbrooke Ouest Westmount (Québec) H3Z 1A7 Téléphone : 514-451-5500 (poste 101) Adresse électronique : info@lexgroup.ca</p>
---

*Veillez noter que, en cas de contradiction entre les modalités du présent Formulaire de réclamation et celles de l'Entente de règlement, les modalités de l'Entente de règlement prévaudront. Tous les termes qui ne sont pas définis dans le présent Formulaire de réclamation ont le sens qui leur est donné dans l'Entente de règlement.*